

## COMMUNIQUE DE PRESSE DES ELUS DE LA VILLE DE BOUAYE ET DE SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU

**Jacques GARREAU**, Maire de la Ville de Bouaye et Vice Président de Nantes métropole,

**Nicole CHOTARD**, 1ère adjointe à l'enfance, la jeunesse et à l'enseignement,

**Freddy HERVOCHON**, 2ème adjoint au développement durable, à l'environnement et aux transports,

**Marie-Bernadette BOURREAU**, 3ème adjointe aux aînés, à la solidarité et à la prévention,

**Jacques CHATEAU**, 4ème adjoint aux finances, à la planification et à la culture,

**Marie-Pierre RATEZ**, 5ème adjointe au développement économique local, au tourisme et à la communication,

**Christian RIVAUD**, 6ème adjoint à l'urbanisme, aux équipements et aux travaux,

**Eric CONTREMOULIN**, 7ème adjoint au sport,

**Maurice BOUÉ**, délégué aux transports et conseiller communautaire de Nantes métropole,



**Jean-Claude LEMASSON**, Maire de la Ville de Saint Aignan de Grand Lieu et Vice Président de Nantes métropole,

**Pierre PÉRAN**, 1er adjoint en charge de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la communication municipale,

**Valérie LIEPPE**, 2ème adjointe, en charge des solidarités,

**Patrick BAGUE**, 3ème adjoint en charge des patrimoines,

**Cécile BERNELAS**, 4ème adjointe en charge de la vie locale,

**Isabelle KOUASSI**, 5ème adjointe en charge des écoles, et des déplacements,

Suite aux violences qui se sont déroulées mercredi 12 décembre 2012 sur le site de NDDL Jacques GARREAU, Maire de la Ville de Bouaye et Vice Président de Nantes métropole, et Jean Claude LEMASSON Maire de la Ville de Saint Aignan de Grand Lieu et Vice Président de Nantes métropole, et leurs Adjointes et Adjoints condamnent les actes de violence.

Ces contestations sont inacceptables et irresponsables, et n'ont pas de place dans un État de droit. En effet, les forces de l'ordre appliquent la décision du juge des référés du tribunal de grande instance de Saint-Nazaire qui a autorisé mardi le préfet de Loire-Atlantique à solliciter les forces de l'ordre pour démolir les constructions qu'il juge illicites. Ces décisions ne peuvent pas être bafouées.

Les élus de la ville de Bouaye et de Saint Aignan de Grand Lieu estiment que le seul cadre possible pour s'opposer à ce projet est la voie réglementaire, et juridique. Une commission du dialogue vient d'arriver à Nantes, laissons la faire son travail : elle a été mise en place dans un souci d'apaisement, pour lever ces divergences d'interprétation.